



Garde d'enfants et conjoint

Par **dag69**, le **23/07/2016** à **16:26**

bonjour,

Voilà maintenant 2ans que je me suis séparé de mon ex petite amie, nous somme rester 2ans ensemble. Elle habitait dans le nord et venait de divorcer et apres avoir eu la garde de ses deux enfants, elle ma rejoin à lyon ou j'habite. Peu de temps apres, elle m'annonce etre enceinte, et donne naissance à une petite fille . Cela commençais a mal aller et elle a decider de rejoindre sa famille dans le nord avec ma fille, j'ai tout arreter (boulot, éloignement familiale) et je l'ai rejoins. malheureusement les ennuis on continuer et nous nous sommes séparé. A l'heure d'aujourd'hui, je suis retourner à lyon et j'ai refait ma vie et elle est rester dans le nord avec ma fille. Elle a refait sa vie avec un homme qui viens de divorcer et qui prends le "controle" sur ma fille et mon ex conjointe , je m'explique:

-Impossible de parler a mon ex conjointe, il lui prends le telephone, lui interdit de me parler aincsi qu'a ma fille, car nous avons poser un accord que je vois ma fille deux fois par semaine par webcam.

- des que je vois ma fille par webcam, impossible de lui parler, il lui dicte tout (ma fille a 4ans) , elle regarde ailleurs , ou se met a pleurer en camera en me demandant quand je viens la recuperer et qu'elle veux me voir.

- je l'ai pris au mois de decembre pour les vacances, tout c'est bien passer, en fevrier de meme, mais je ne l'ai pas ramener en temps et en heure, car je devais la garder 2 jours, et sans jugement, je me suis permis de la garder 6jours (sachant que je dois faire moi meme le trajet complet pour la recuperer), depuis impossible de la prendre pour les vacances, sa mere (ou plutot son nouveau conjoint) lui interdit de me la donner.

- etant monter dans le nord pour voir ma fille pour la fete des peres, son conjoint m'a interdit de voir ma fille, malgré que nos avocats n'ai toujours pas decider d'une date.

- mon avocat a demander une audience en urgence , mais on attend, tandit que mon ex conjointe ne veux pas d'une date en urgence, et apparemment son conjoint actuelle veux etre present a l'audience ce que je ne veux absolument pas! En gros il se prend pour son pere et mon ex conjointe se laisse faire et ne fait aucun effort pour notre fille.

A l'heure actuelle j'aurai du l'avoir au mois d'aout mais mon ex et son conjoint me disent que leurs avocat ne veux pas prendre de risque a me la laisser et que je la garde comme en fevrier, alors que mon avocat s'est entretenu par telephone avec leurs avocat et quil a confirmer que c'était mon ex conjointe et son compagnon qui ne voulais pas que je prenne ma fille. Mon avocat a fait une lettre ou je m'engage a prendre ma fille de tel date a tel date et l' a envoyer par mail a la partie adverse et demandant une reponse avant hier...(pour que je puisse m'organiser pour le train et le travail), hors toujours aucune reponse et mon avocat ne fait pas grand chose non plus. Je pers espoir et je tourne en rond...mon avocat ne fait pas grand chose et je suis toujours obliger de la rapeller mainte fois par jours pour la "booster" , sans jugement j'aimerais aller chercher ma fille pour le mois d'aout, mais mon ex conjointe a

porter plainte la dernière fois à la gendarmerie, et ayant appelé moi-même la gendarmerie en disant qu'il n'y avait aucun jugement, ils ne veulent pas se "mouiller"

que devrais-je faire?

Je précise que mon ex conjointe n'a jamais travaillé de sa vie, et vit avec les allocations de ses 3 enfants, elle hurle à qui veut l'entendre qu'elle n'a aucun revenu et que c'est son conjoint qui paye nourriture, sorties, vêtements etc... à ma fille (que je veux récupérer car pour moi elle n'est pas capable de l'élever), mon avocat me dit que je n'ai aucune chance et m'a fait un dossier juste pour une garde pour les vacances, alors que je veux la garde complète (je travaille, j'ai un appartement et une chambre pour ma fille, et ici elle ne manque de rien)

merci de votre réponse.